

À l'heure des comptes 2000

Document d'information

En résumé...

- de 1995 à 2000, les rejets industriels de substances chimiques ont diminué de 5 % en Amérique du Nord;
- les rejets de cancérigènes ont diminué de près de 10 %;
- quelques-uns des établissements qui rejettent les plus grandes quantités de polluants ont déclaré de fortes diminutions de leurs rejets; par contre, de nombreux établissements dont les rejets sont moins importants ont déclaré une augmentation marquée de ces rejets;
- en 2000, plus du quart des 3,3 mégatonnes de rejets et de transferts étaient des rejets sur place dans l'air;
- quelques secteurs d'activité sont responsables d'une grande partie des rejets et transferts. Le secteur des métaux de première fusion, qui comprend les aciéries, a déclaré les plus importants rejets – plus de 20 % du total;
- plus du quart des rejets totaux étaient imputables aux services d'électricité.

Ces renseignements peuvent être tirés des registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP), qui contiennent des données détaillées sur les types, les lieux et les volumes des rejets et transferts de substances chimiques effectués par les établissements.

Les données présentées dans *À l'heure des comptes 2000* sont fondées sur les données de 1995 à 2000 de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada et du *Toxics Release Inventory* (TRI) des États-Unis. Elles sont « appariées » pour un certain nombre d'années, c'est-à-dire qu'elles sont fondées sur les substances et secteurs communs aux deux inventaires pour l'année ou les années en question.

Ce rapport est le septième de la série *À l'heure des comptes* que publie la Commission de coopération environnementale (CCE) sur les sources et les modes de gestion des polluants industriels en Amérique du Nord. On peut consulter sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org/takingstock/fr>>, le *Compendium*, le volume intitulé *Données* — qui fournit une information plus détaillée —, les rapports des années précédentes (fichiers PDF) ainsi que les bases de données consultables en ligne qui ont servi aux analyses.

Résumé des faits saillants

En 2000, de grandes quantités de substances chimiques ont été rejetées et transférées en Amérique du Nord.

- Des rejets et transferts de plus de 3,3 mégatonnes des 206 substances chimiques « appariées » ont été déclarés à l'INRP et au TRI par les établissements manufacturiers, les services d'électricité, les établissements de gestion des déchets dangereux et de récupération des solvants et les mines de houille.

Certaines de ces substances chimiques sont cancérigènes ou ont des effets sur l'appareil reproducteur ou sur le développement.

- 14 % de tous les rejets (219 000 tonnes) de substances chimiques étaient des cancérigènes connus ou présumés.
- 16 % de tous les rejets (254 000 tonnes) de substances chimiques étaient associés au cancer, à des malformations congénitales ou à des troubles de l'appareil reproducteur (Proposition 65 de la Californie).

Une grande quantité de ces substances chimiques a été rejetée dans l'air.

- Près de la moitié des 3,3 mégatonnes de substances constituaient des rejets sur place et hors site, plus du quart étant des rejets dans l'air.

La majorité de ces substances chimiques sont rejetées et transférées par quelques secteurs seulement.

- Le secteur des métaux de première fusion, qui comprend les aciéries, a déclaré les rejets et transferts totaux les plus importants.
- Les services d'électricité ont été à l'origine des plus importants rejets totaux (sur place et hors site) et se sont classés au troisième rang quant au volume total des rejets et transferts déclarés.

Bon nombre de ces substances chimiques sont rejetées et transférées en grandes quantités par un petit nombre d'États et de provinces.

- En 2000, ce sont le Texas, l'Ohio, l'Ontario et la Pennsylvanie qui ont déclaré les plus importants rejets et transferts totaux. Collectivement, ils sont responsables de plus du quart de tous les rejets et transferts.
- L'Ohio, le Texas, la Pennsylvanie et l'Indiana sont les États qui ont déclaré les plus importants rejets totaux (sur place et hors site) des substances chimiques apparées.
- Ces quatre États se classent également au premier rang pour ce qui est de la « charge chimique » en 2000 (substances rejetées ou transférées à l'intérieur des limites de la province ou de l'État).

Près de 700 tonnes de mercure ont été rejetées et transférées en Amérique du Nord en 2000.

- Le Canada et les États-Unis exigent d'un plus grand nombre d'établissements industriels qu'ils déclarent leurs rejets et transferts de mercure, une substance toxique, biocumulative et persistante.
- En 2000, vingt fois plus d'établissements industriels ont déclaré des rejets de mercure qu'en 1999 en raison de critères de déclaration plus sévères.

Les données de 2000 fournissent la première vue d'ensemble des rejets et transferts des dioxines et furanes, des substances toxiques, biocumulatives et persistantes (les déclarations de rejets et transferts de dioxines et furanes varient selon qu'elles sont transmises au TRI ou à l'INRP; on ne peut donc pas comparer les données).

- INRP : Seulement quelques secteurs d'activité, comme l'incinération des déchets, la fusion secondaire et la préservation du bois, doivent déclarer leurs rejets et transferts de dioxines et furanes à l'INRP.
 - Les papeteries, le secteur des métaux de première fusion et les établissements de gestion des déchets solides, de l'air et de l'eau (surtout les incinérateurs municipaux) ont déclaré les plus importants rejets totaux de dioxines et furanes à l'INRP.
 - Vingt-cinq établissements visés par l'INRP étaient responsables de 85 % des rejets totaux de dioxines et furanes déclarés à l'INRP en 2000.
 - Les incinérateurs de déchets urbains (inclus dans les établissements de gestion de l'air, de l'eau et des déchets) ont rejeté 14 % des dioxines déclarées à l'INRP. Ces établissements ne sont pas visés par le TRI.
- TRI : Les établissements visés par le TRI qui rejettent

plus de 0,1 gramme de dioxines et furanes doivent produire une déclaration. Cela inclut les industries manufacturières, les services d'électricité et les établissements de gestion des déchets dangereux.

- C'est le secteur des produits chimiques qui a rejeté les plus grandes quantités de dioxines et furanes déclarées au TRI, la majorité des rejets provenant des usines de fabrication de pigments minéraux, qui ne sont pas visées par l'INRP.
- Vingt-cinq établissements visés par le TRI étaient responsables de plus de 80 % des rejets totaux de dioxines et furanes déclarés au TRI (en grammes d'équivalence de toxicité).

De 1998 à 2000, les rejets et transferts totaux ont diminué de 4 %; l'INRP et le TRI présentent des tendances différentes.

- Les rejets sur place déclarés par les établissements visés par le TRI ont diminué de 7 % et ceux des établissements visés par l'INRP ont augmenté de 12 %.
- Les rejets hors site des établissements visés par l'INRP ont diminué de 39 % et ceux des établissements visés par le TRI ont augmenté de 7 %.

Les établissements qui ont déclaré de faibles rejets et transferts de substances chimiques ont affiché des augmentations considérables des rejets et transferts par rapport aux établissements se classant en tête de liste et qui, globalement, ont affiché une diminution.

- Il y a environ quatre fois plus d'établissements qui déclarent de faibles rejets et transferts que d'établissements qui déclarent des rejets et transferts importants, soit plus de 100 tonnes par année (15 000 contre 3 600).
- Tant pour le TRI que pour l'INRP, les établissements qui déclarent les quantités les plus importantes ont fait état de réductions de 7 %. Par contre, les établissements qui déclarent de faibles quantités ont affiché de fortes augmentations de tous les types de rejet de 1998 à 2000, soit une augmentation totale de 66 % pour les établissements visés par l'INRP et de 29 % pour ceux visés par le TRI.

On a observé d'importants changements dans les transferts transfrontières de 1998 à 2000, le Canada devenant un exportateur net de substances chimiques et les États-Unis, un importateur net.

- De 1998 à 2000, les transferts du Canada vers les États-Unis ont augmenté de 12 % alors que les transferts des États-Unis vers le Canada ont diminué de 43 %.

- Quelques établissements seulement sont responsables de la plus grande partie des transferts transfrontières.
- Les transferts des États-Unis vers le Mexique ont augmenté de 35 %, passant de 26 500 à 35 500 tonnes. On ne dispose pas de données sur les transferts du Mexique vers les États-Unis pour la période 1998–2000.
- La majorité des transferts de substances chimiques se font à l'échelle nationale.

Au cours de cette période, certains secteurs ont réduit leurs rejets et transferts, d'autres les ont augmentés.

- Le secteur de la gestion des déchets dangereux a réduit ses rejets et transferts de 91 000 tonnes (25 %) de 1998 à 2000. Certains établissements de ce secteur ont affiché de fortes diminutions, d'autres, d'importantes augmentations.
- Le secteur des métaux ouvrés a affiché les plus fortes augmentations des rejets et transferts, soit 16 000 tonnes (7 %).
- On observe peu de changement dans les secteurs qui ont déclaré les plus grandes quantités de substances rejetées ou transférées en 1998 et en 2000 : le secteur des métaux de première fusion affiche une diminution de 3 % et ceux des produits chimiques et des services d'électricité, une diminution de 1 % chacun.

De 1995 à 2000, des progrès ont été réalisés en Amérique du Nord pour ce qui est de la diminution des rejets sur place.

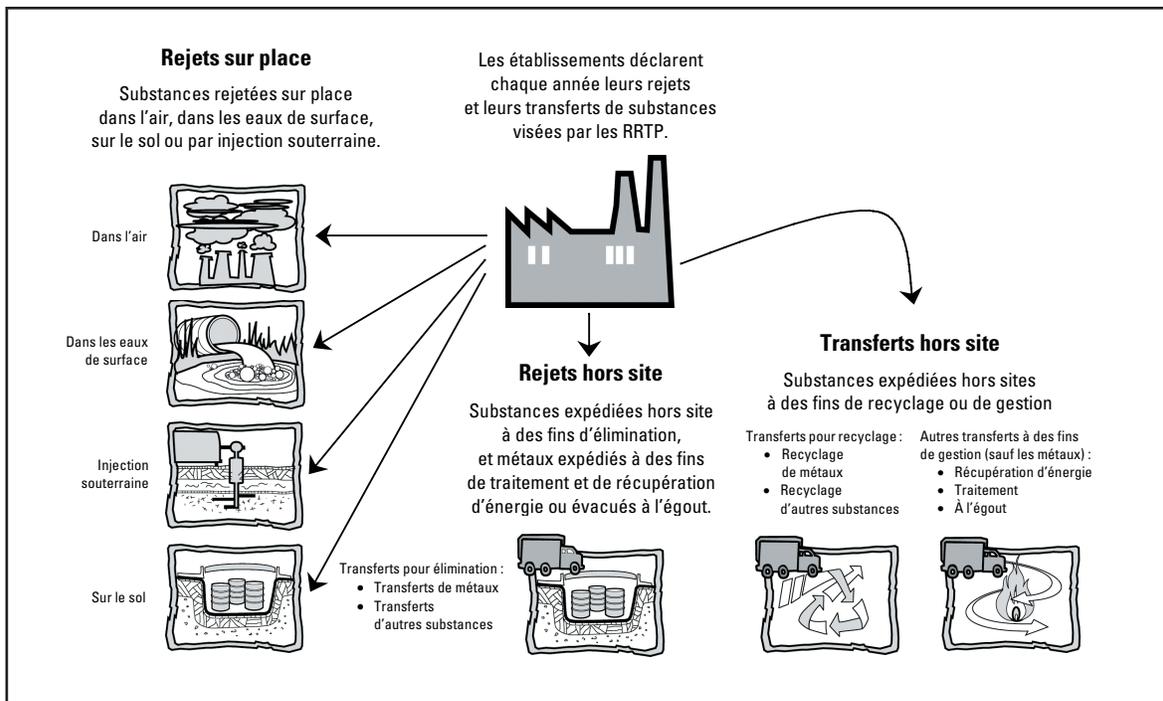
- Globalement, pendant cette période de six ans, les rejets sur place (dans l'air, dans l'eau, sur le sol ou par injection souterraine) des établissements manufacturiers ont diminué de 17 %. Les établissements visés par le TRI ont réduit leurs rejets sur place de 19 % et ceux qui sont visés par l'INRP, de 3 %.
- Les établissements semblent s'intéresser davantage à la réduction des rejets dans l'air, ceux-ci ayant diminué de 28 % de 1995 à 2000 (diminution de 31 % pour les établissements visés par le TRI et de 5 % pour ceux visés par l'INRP).
- On a réalisé peu de progrès en matière de réduction des rejets hors site de substances chimiques. En fait, ces rejets (transferts de tous les produits chimiques pour élimination et transferts de métaux pour traitement et à l'égout) ont augmenté de 41 % entre 1995 et 2000, alors que les rejets sur place ont diminué. La majorité des rejets hors site sont des transferts vers des décharges.
- De 1995 à 2000, les transferts hors site de substances chimiques pour traitement ou à l'égout ont augmenté de 15 %.

- Si les rejets sur place ont diminué, les transferts de substances chimiques vers des établissements d'élimination ou de traitement ont considérablement augmenté. Globalement, on a observé une diminution de 5 % des quantités de substances chimiques faisant l'objet de mesures de gestion au cours de la période de six ans.
- Dans le cas des substances chimiques qui ont des effets sur l'environnement et la santé, les résultats sont variables. De 1995 à 2000, les rejets globaux de toutes les substances chimiques appariées ont diminué de 8 %, et les rejets globaux de benzène ont diminué de 34 %;
 - les rejets totaux de benzène ont diminué de 34 %;
 - les rejets de cancérrogènes ont diminué de 10 %;
 - les rejets des substances chimiques contenues dans la Proposition 65 de la Californie (substances cancérrogènes, substances ayant des effets sur l'appareil reproducteur ou sur le développement) ont diminué de 28 %;
 - les rejets des substances toxiques visées par la LCPE ont diminué de 17 %;
 - les rejets de métaux (et leurs composés) ont augmenté de 24 %.

Terminologie

Dans le rapport *À l'heure des comptes 2000*, l'information sur les rejets et les transferts de polluants est présentée selon les catégories suivantes :

- Les **rejets sur place** regroupent les rejets qui ont lieu à l'établissement même, c'est-à-dire les substances chimiques qui sont émises dans l'air, rejetées dans les eaux de surface, injectées dans des puits souterrains ou mises en décharge (rejets sur le sol) à l'intérieur du périmètre de l'établissement.
- Les **rejets hors site** comprennent les substances chimiques envoyées à d'autres établissements pour y être éliminées, ainsi que les métaux expédiés à des établissements de traitement, d'épuration des eaux usées et de récupération d'énergie.
- Les **rejets totaux sur place et hors site** ou, simplement, **rejets totaux**, sont la somme des rejets sur place et des rejets hors site.
- Les **rejets totaux (rajustés)** sont la somme des rejets sur place et hors site de laquelle on a soustrait les rejets hors site déclarés comme des rejets sur place par d'autres établissements.
- Les **transferts pour recyclage** sont les substances chimiques expédiées hors site à des fins de recyclage.
- Les **autres transferts à des fins de gestion** sont les



substances chimiques (autres que les métaux) qui sont expédiées à des établissements de traitement, de récupération d'énergie et d'épuration des eaux usées.

- Les **transferts à des fins de gestion** regroupent : 1) les substances chimiques expédiées pour recyclage; 2) les autres transferts à des fins de gestion, c'est-à-dire les substances chimiques (autres que les métaux) qui sont expédiées à des établissements de traitement, de récupération d'énergie et d'épuration des eaux usées.
- Le **volume total déclaré** est la somme de tous les types de rejets et transferts décrits ci-dessus : rejets sur place, rejets hors site, transferts pour recyclage et autres transferts à des fins de gestion. Tous les rejets déclarés sont inclus. Même si cette méthode de classement n'est pas parfaite, il s'agit de la meilleure estimation possible, à partir des données appariées des RRTP nord-américains, du volume total des substances chimiques qui sont engendrées par les activités d'exploitation d'un établissement et qui doivent faire l'objet d'une gestion.

Trois périodes sont analysées dans le rapport *À l'heure des comptes 2000*. Les substances et les secteurs visés varient d'une année à l'autre du fait que l'INRP et le TRI modifient leurs critères de déclaration. En gros, les périodes, substances et secteurs analysés sont les suivants :

- **2000** : 206 substances et le secteur manufacturier, de même que les services publics, les établissements de gestion des déchets dangereux et les mines de houille;
- **1998–2000** : 159 substances et le secteur manufacturier, de même que les services publics, les établissements de gestion des déchets dangereux et les mines de houille;
- **1995–2000** : 159 substances et le secteur manufacturier.

La Commission de coopération environnementale (CCE)

La CCE, est chargée de renforcer la coopération entre les partenaires de l'Accord de libre-échange nord-américain — le Canada, le Mexique et les États-Unis — au plan de la protection de notre environnement commun, en portant une attention particulière aux défis et possibilités associés à la libéralisation des échanges à l'échelle du continent. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.ccc.org>>.